Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260506-DELIB_202605_08-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MAI 2026 N°08

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le SIX MAI à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

PRESENTS : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Séverine CARLIER, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Philippe BRENELIERE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Loïc LORRE, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT,

EXCUSES :
M. Sébastien AUBIN ayant donné procuration à Mme Nicole LEMUE,
M. Michel COQ ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.
Mme Marie-Claude DUPAU ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON,
M. François GRAIGNIC ayant donné procuration à Mme Séverine CARLIER,
M. Jean-Pierre HENAFF ayant donné procuration à M. Jacques GUILLEMANT,

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 30 avril 2026

8 –AVENANT AU MARCHE MAITRISE D'OEUVRE POUR REAMENAGEMENT / EXTENSION MAIRIE-BIBLIOTHEQUE-POLE DES ARTS- ESPACE PARTAGE- LOGEMENTS

VU la délibération municipale en date du 11 mars 2025, attribuant au cabinet GUILLOUX architecte de LAILLE (35) le marché de maitrise d'œuvre Pour un montant de **135 694 €**HT SOIT **162 832.80 €**ttc pour la tranche ferme et **33 736 €**HT **soit 40 483.20€** ttc pour la tranche conditionnelle.

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réaménagement/extension mairie- bibliothèque- pole des arts-espace partage- logements afin d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre.

La rémunération du maître d'œuvre est contractuellement indexée sur le montant estimé des travaux. Initialement évalué lors de la programmation à 1 170 000 € (tranche ferme) et 425 000€ (tranche conditionnelle), le coût du projet a été affiné lors de la phase **Avant-Projet Définitif (APD)**. Les montants s'élèvent désormais à 1 416 000 € pour la tranche ferme et 432 000 € pour la tranche optionnelle. Cette évolution se justifie par une meilleure maîtrise du projet : elle intègre des travaux complémentaires indispensables révélés par les diagnostics techniques, garantissant ainsi une réalisation plus conforme aux besoins réels.

Montant de l'avenant tranche ferme : 20 664 € HT 24796.80 TTC

Montant de l'avenant tranche optionnelle : 616 € ht 739.20 TTC

Désignation	Montant ht
Montant initial de rémunération du maitre	TRANCHE FERME :**135 694 €**HT SOIT

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260506-DELIB_202605_08-DE

d'œuvre suivant le coût prévisionnel des travaux estimé par l'assistance à maitrise d'œuvre	**162 832.80 €** TRANCHE CONDITIONNELLE :**33 736 €**HT **soit 40 483.20€** ttc
Montant définitif des honoraires de maitrise d'œuvre après ajustement du coût des travaux (phase APD)	TRANCHE FERME :**156 358 €**HT SOIT **187 629.60 €** TRANCHE CONDITIONNELLE :**34 352€**HT **soit 41 222.40€** ttc

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à la majorité** (**15** pour, **3** contre (Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU), **1** abstention (M. Loïc LORRE,))

- Accepte de Conclure un avenant au marché de maitrise d'œuvre pour réaménagement / extension Mairie- bibliothèque-Pole des arts-espace partagé-logements
- Autorise M le Maire à signer l'avenant correspondant avec le cabinet Guilloux ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire
M. Olivier JAVAUDIN

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)